



INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES 2025-2026

Si vous souhaitez inscrire ou renouveler l'inscription de votre enfant, vous devez impérativement chaque année constituer le dossier péri et extrascolaire via votre « **Espace Famille** ». Cette inscription permettra à votre enfant de bénéficier des activités péri et extrascolaires suivantes :

- ✓ Les accueils en maternelle : L'accueil du matin et/ou du soir, les mercredis et/ou les vacances scolaires.
- ✓ Les accueils en élémentaire : L'accueil du soir, les mercredis et/ou les vacances scolaires.

1ère étape : Constituer votre dossier administratif péri et extrascolaire en joignant toutes les pièces demandées. Pour chaque accueil de loisirs, des créneaux sont dédiés, soit :

- Pour l'accueil de loisirs Montretout : Ouverture à 10h le 19 mai et jusqu'au 26 mai.
- Pour l'accueil de loisirs Pasteur : Ouverture à 10h le 19 mai et jusqu'au 26 mai.
- Pour l'accueil de loisirs Centre : Ouverture à 10h le 02 juin et jusqu'au 10 juin.
- Pour l'accueil de loisirs Fouilleuse : Ouverture à 10h le 02 juin et jusqu'au 10 juin.
- Pour l'accueil de loisirs Coteaux : Ouverture à 10h le 11 juin et jusqu'au 18 juin.
- Pour l'accueil de loisirs Val d'Or : Ouverture à 10h le 11 juin et jusqu'au 18 juin.

2ème étape : Une fois le dossier administratif péri et extrascolaire validé par le service Éducation, vous avez jusqu'au 25 août 2025 pour procéder à l'inscription de votre (vos) enfant(s), et ce en fonction des différents forfaits périscolaires proposés à partir du 1^{er} septembre 2025.

ATTENTION : Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté.

